



Je soussigné, **M Thierry MANGIN**, représentant légal du dispensateur de l'action concourant au développement des compétences, **GO ! FORMATIONS 57 WOIPPY** atteste que :

Monsieur **David BURGAUD**, salarié(e) de l'entreprise **LES INTERIMAIRES PROFESSIONNELS - INDUSTRIE ET BATIMENT AL INTERIM HAGONDANGE**,
a suivi l'action **Intervention à Proximité des Réseaux (concepteur ou encadrant ou opérateur)** (catégorie(s) : Opérateur)
lors de la session n°**SF-2025-08-31-7**

Nature de l'action concourant au développement des compétences :

- ☒ Action de formation *
- ☐ Bilan de compétences
- ☐ Action de VAE
- ☐ Action de formation par apprentissage

Qui s'est déroulée le 13-04-2026 pour une durée de 7 heures (nombre d'heures réalisées ou, s'agissant d'une formation par apprentissage, nombre de mois réalisés) **.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à: WOIPPY
Le : 14/04/2026

Thierry MANGIN, Président Directeur General



* Lorsque l'action est mise en oeuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

** Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.